

G A R D
CANTON De MARGUERITTES
CAISSARGUES

ARRETE DU MAIRE N° 2024-181

« Randonnée roller à Caissargues »

Du 20/09/2024 au 31/08/2025



Le Maire de CAISSARGUES,

VU Le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU Le Code de la Route notamment l'article R.417-10,

VU Le Code de l'Environnement,

VU Le Code Pénal,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L 113.2, L 115.1, L 141.2, R 115.1 et R 116.2,

VU l'arrêté interministériel en date du 24 Novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU la demande formulée le 17 septembre 2024 par Monsieur BERTHIER François, gérant de la société clic-n-roll, domiciliée 150 route de Nîmes, Parc du Triangle, 30132 Caissargues

CONSIDERANT qu'il importe de faciliter l'organisation et le déroulement des manifestations dans l'agglomération caissarguaise.

ARRETE

ART. 1 : A compter du 20 septembre 2024 et jusqu'au 31 août 2025, tous les vendredis de chaque mois de 19h00 à 23h00, sauf pendant la fêria de Pentecôte 2025 et autres manifestations qui peuvent se dérouler dans le centre du village.

La randonnée roller sera autorisée à emprunter toutes les voies communales de la ville de Caissargues au départ de la boutique « clic-n-roll » au parc du triangle, à l'exception de toutes les sorties sur la RD 135 et la RD 42.

2024-181-a

ART. 2 : Les participants devront se conformer aux indications données, soit par la signalisation, soit par les agents du service d'ordre, selon les mesures particulières imposées par les circonstances.

ART. 3 : Toutes infractions au présent arrêté du Maire seront poursuivies suivant les lois et les règlements en vigueur.

ART. 4 : Le présent arrêté sera mis à disposition du public sur le site de la Mairie de Caissargues et ampliation sera faite à :

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Caissargues,
Monsieur le Commandant de Communauté de Brigades de Gendarmerie de Bouillargues,
Madame la Responsable des Services Techniques de la Ville de Caissargues,
Monsieur le Chef de la Police Municipale de la ville de Caissargues,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur BERTHIER François, gérant de la société clic-n-roll.

Fait à Caissargues, le 18 septembre 2024

Le Maire,
Olivier FABREGOUL



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr